

# AMI Soutien aux fili res favorables   la protection de la ressource en eau

Dossier de la r daction de H2o  
March 2022

Le succ s de cet appel   manifestation n'ayant pas  t d menti depuis son lancement en 2018, les agences de l'eau Rhin-Meuse, Rh ne-M diterran e Corse et Seine-Normandie et la R gion Grand Est reconduisent leur coop ration pour le mill sime 2022 de l'appel   manifestation d'int r t "Soutien aux fili res favorables   la protection de la ressource en eau". Cet appel   manifestation d'int r t vise   apporter un accompagnement cibl  pour le d veloppement ou l'adaptation de fili res soutenant des syst mes agricoles favorables   l'eau, soit en priorit  les syst mes herbagers, l'agriculture biologique et autres cultures sans intrants, telles que la luzerne, le miscanthus, les taillis tr s courte rotation, etc. Il doit permettre de consolider l'impact des changements de pratiques sur la dur e en optimisant la valeur ajout e et la comp titivit  des productions ainsi mises en  uvre.   ce titre, il cible tout type de projets en lien avec un territoire   en "eau" proposant des solutions exemplaires de nature   garantir des r sultats p rennes sur les ressources en eau.

L'appel   manifestation d'int r t est ouvert   tout ma tre d'ouvrage public (collectivit s, chambres consulaires,  tablissements publics, associations, etc.) ou priv  (collectifs d'agriculteurs, coop ratives, n gocios, industries, etc.). Les projets d pos s doivent s'inscrire dans au moins l'un des cinq axes prioritaires suivants : la restauration et/ou la pr servation de la qualit  des ressources en eau ; la pr servation des milieux humides ; la gestion des probl matiques de crues et/ou de d bits d' tiage ; la gestion des coul es de boue ; la lutte contre le r chauffement climatique.

Session 1 - 31 mars 2022

Session 2 - 30 septembre 2022

D p t des dossiers